

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVETERRE DE GUYENNE  
PROCES VERBAL DU 11 MAI 2015**

L'an **deux mille quinze**, le **onze mai** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'Amécourt**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 mai 2015

**Présents** : M. Yves d'AMECOURT, M. Pierre TOMADA, M. Laurent SAUTS, Mme Sylvie PANCHOUT, M. Benoît PUAUD, Mme Stéphanie DUBERGA, Mme Karine LUMEAU, M. Eric SALLABERREBORDE, M. Tristan de la RIVIERE, M. Christian BONNEAU, Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Christophe MIQUEU, Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET.

**Absents ou excusés** : Mme Marie-José LAWTHER (pv à P TOMADA), Mme Sandrine COMBEFREYROUX (pv à S. PANCHOUT), Mme Annie ORDRONEAU (pv à Y. d'AMÉCOURT), M. Luc HERAULT, Mme Sandrine DECHE (pv à L. SAUTS) Mme Alice ROUGIER-SAINT-MARTIN (pv à K LUMEAU).

Monsieur le Maire demande si tous les conseillers ont reçu les comptes rendus des 26 février et 31 mars 2015 et si des observations sont à formuler. Aucune observation n'est à formuler, les comptes rendus du 26 février et 31 mars 2015 sont adoptés à 18 voix pour.

Monsieur Christian BONNEAU est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est énoncé.

Suite au message de Monsieur le Maire relatant la visite de Monsieur le Directeur des Finances Publiques, les membres du Conseil Municipal souhaitent ajouter, en Questions Diverses, un point sur la fermeture annoncée de la Trésorerie de Sauveterre de Guyenne.

### **1 – BUDGET COMMUNAUX**

- Décisions modificatives budget communal – **délibération 2015-05-01**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité d'effectuer des décisions modificatives afin de prendre en compte :

- L'ajustement en recettes de fonctionnement notamment sur les dotations, la CLECT, le FPIC
- La régularisation de l'affectation budgétaire (résultat 2014, à la demande de la Sous-préfecture)
- D'attribuer une subvention à l'association APPAC pour le défraiement des étudiants (projets IUT Bordeaux)
- De régulariser l'imputation comptable sur exercice antérieur à la demande de la trésorière.

Il convient d'ajuster les crédits budgétaires comme suit :

FONCTIONNEMENT					
D	002	-188824.34			
D	023	+188824.34			
		0.00			
D	023	1 288.30	R	10226	1 288.30
D	73925	-8 000.00	R	7411	-8 565.00
D	6574	500.00	R	74121	4 506.00
D	6188	997.00	R	7325	-2 100.00
				7321	-344.00
		-5 214.70			-5 214.70
INVESTISSEMENT					
D	021	+ 188824.34			
D	1068	- 188824.34			
		0.00			
D	1026	1288.30	R	023	1288.30
		1288.30			1288.30

Après échange de vue, le conseil municipal adopte, à dix-huit voix pour la décision modificative.

- Décision modificative – budget assainissement – **délibération 205-05-02**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité d'effectuer une décision modificative afin de prendre en compte :

- La régularisation de l'affectation budgétaire (résultat 2014, à la demande de la Sous-Préfecture)

INVESTISSEMENT					
D	2315	1638.40	R	001	1638.40

Après échange de vue, le conseil municipal adopte, à dix-huit voix pour la décision modificative.

## **2 – CONSTRUCTION ATELIER-GARAGE**

- Attributions des lots – délibération 2015-05-03

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction de l'atelier/garage pour les Services Techniques communaux. Les 11 offres reçues ont été analysées par l'architecte Monsieur BLAZQUEZ, et par la Commission d'Appel d'Offres. Il y a lieu maintenant d'attribuer les titulaires des deux lots pour ce projet.

Lot 1 : Maçonnerie – gros œuvre  
SARL BOTTECHIA – Puybarban- pour 53 460.00 € HT

Lot 2 : Charpente bois – couverture tuiles - zinguerie  
SO GE CHARPENTES – Lamonzie St Martin – pour 95 000.00 € HT

Après échange de vue, le conseil municipal décide à dix-huit voix pour, d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer les deux lots, et à valider les éventuels futurs avenants, dans la limite des crédits ouverts au budget, pour la construction de cet atelier/garage.

- Attribution lot missions intellectuelles - délibération 2015-05-04

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la consultation lancé pour les missions intellectuelles relatives à la construction de l'atelier/garage. M. D. BLAZQUEZ, Architecte, et la CAO ont analysé les offres pour ces missions intellectuelles. Il y a lieu attribuer les lots :

Contrôle technique de construction (CT)

- QUALICONSULT – pour 2 380.00 € HT

Mission de coordination Sécurité Protection Santé (SPS)

- CLAUDE DIDIER – pour 735.00 € HT

Après échange de vue, le conseil municipal décide à dix-huit voix pour, d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer les deux lots ci-dessus désignés, et à valider les éventuels futurs avenants, dans la limite des crédits ouverts au budget, pour la construction de cet atelier/garage

### **3 – ASSAINISSEMENT**

- Convention de dépotage des sous-produits – **délibération 2015-05-05**

Monsieur B. PUAUD rappelle que la commune est maître d'ouvrage d'un système d'assainissement collectif dont les sous-produits (sables, graisses...) générés par les différentes phases de traitement doivent être éliminés, conformément au schéma départemental de traitement de sous-produit de l'assainissement, sur un site réglementaire.

La station d'épuration de La Réole est opérationnelle pour le dépotage et le traitement des produits issus des systèmes d'assainissement collectifs.

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec la régie municipale multiservices de la Réole qui fixera les règles et les modalités de dépotages de ces produits sur le site de traitement.

Après échange de vue, le conseil municipal, à dix-huit voix pour, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la régie municipale multiservices de La Réole.

- Convention de servitude – **délibération 2015-05-06**

Monsieur le Maire rappelle le projet l'extension du réseau d'assainissement collectif sur le secteur de « La Ribeau ». Le nouveau réseau se raccordera à celui existant au niveau du LD « Bouey » et de la Résidence « Clos de l'Entre deux Mers ». Les canalisations passent principalement en terrains privés, pour le réseau existant sur les parcelles : ZL 430, 434, 435, 436, 497 et pour le réseau à venir les parcelles : ZL 393, 394, 396 et 486.

A cette occasion, la commune souhaite formaliser les servitudes de passage à travers la signature de conventions entre les propriétaires et la commune.

Monsieur Ch. MIQUEU demande si la commune dispose d'information sur le taux d'occupation des logements de la résidence « Le clos de l'Entre Deux Mers ».

Monsieur le Maire indique que le « turn-over » est très important sur cette résidence et que le lieu d'implantation, la conception de la Résidence, le montant des loyers n'aident pas à fidéliser les locataires. C'est un mauvais exemple des investissements « Loi de Robien ». Les propriétaires sont le plus souvent très éloignés de Sauveterre et ignorent pour la plupart le devenir de leur investissement.

Après échange de vue, le conseil municipal, à dix-huit voix pour, autorise Monsieur le Maire signer les conventions de servitudes de passages

### **4 – CABINET MEDICAL COMMUNAL**

- Avenants aux marchés de travaux - **délibération 2015-05-07**

A la suite des chiffrages et vérifications de l'Architecte, Monsieur le Maire présente au conseil municipal les avenants relatifs à l'aménagement du cabinet médical communal :

LOT			AVENANTS (€ HT)
LOT 0	- VRD	EIFFAGE	23 266.00 €
LOT 1	- GROS ŒUVRES	SARL PERALI	41 025.00 €
LOT 2	- CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE	TCB	10 808.54 €
LOT 3	- MENUISERIE ALU	SARL SOPEIM	22 224.00 €
LOT 4	- MENUISERIE BOIS	TCB	25 780.50 €
LOT 5	- PLATRERIE ISOLATION	SARL LASSERRE	4 777.20 €
LOT 6	- ELECTRICITE	MC CHARLES	18 219.69 €
LOT 7	- PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE	MC CHARLES	9 470.54 €
LOT 8	- SOL SOUPLE REVETEMENT MURAL	SN DARCOS	-666.73 €
LOT 9	- PEINTURE	EFP EURL	4 611.98 €
LOT 10	- CARRELAGE	CAPSTYLE	-297.80 €
LOT 11	- SERRURERIE	SARL ACSM AQUITAINE	8 527.00 €
LOT 12	- ASCENSEUR	CFA DIVISION NSA	7 560.00 €

Au vu des montants de l'ensemble des avenants, Madame P. SCHNEEBERGER-REIGNIER indique que les montants globaux des marchés de travaux (732 000 € HT environ) sont en augmentation de 31 % par rapport aux marchés initiaux (557 000 € HT environ) ce qui est considérable.

Monsieur le Maire indique que le plan de financement adopté en décembre 2014 (709 000 € HT de travaux environ) intégrait déjà un grand nombre de ces avenants et qu'il y a lieu de formaliser ces éléments.

Monsieur le Maire indique que ces avenants s'expliquent par différentes raisons (lot par lot) :

- Les travaux spécifiques aux cabinets dentaires accroissent le montant des avenants. Afin de financer les travaux supplémentaires, les dentistes ont opté pour une augmentation de leur loyer mensuel (+ 100 €) plutôt que de prendre en charge directement ces travaux.
- Le traitement du sous-sol (salle de réunions, vestiaires...) n'était pas prévu initialement.
- La phase II (extension) ne comprenait pas les aménagements intérieurs (cloisons, portes, peinture...) lors de l'appel d'offre car nous ne connaissions pas les professionnels de santé qui allaient rejoindre le projet. La conception s'est faite au fur et à mesure des accords des professionnels de santé pour rejoindre le projet.
- Les travaux de VRD (voirie et réseaux divers) ont été sous-estimé par l'Architecte notamment pour la reprise de la chaussée rue Sainte Catherine.
- L'ascenseur a été élargi pour pouvoir accueillir des brancards à la demande des pompiers.
- Des contraintes de sécurité se sont ajoutées lors de l'aménagement de la phase II : second escalier d'évacuation sur l'ensemble des niveaux

Madame F. MIRAMBET demande si c'est uniquement les loyers des dentistes qui augmentent.

Monsieur le Maire rappelle que la commune respectera son engagement vis-à-vis des professionnels de santé et qu'effectivement seuls les dentistes verront leurs loyers modifiés au départ puisqu'ils sont les seuls à demander des investissements spécifiques (cloisons au plomb, ...).

Monsieur Ch. BONNEAU estime que l'article 20 du Code des marchés publics n'est pas respecté (augmentation de + 5% du montant des marchés) et qu'il n'est pas pensable de ne pas anticiper ces éléments lors des études. Monsieur Ch. BONNEAU regrette l'amateurisme de l'Architecte dans ce chiffrage initial.

Monsieur le Maire rappelle qu'effectivement une seule phase était certaine d'être réalisée lors du lancement de la consultation et que le chiffrage de la 2<sup>ème</sup> phase a été engagé sans connaître précisément les professionnels de santé intéressés par le projet. Le succès du projet a permis d'engager directement les phases I et II.

Monsieur le Maire précise que les montants unitaires (prix au ml, au m2, au m3, ...) des marchés de travaux ont été respectés dans les avenants, ce qui ne remet donc pas en cause la mise en concurrence des entreprises lors de la consultation initiale.

Monsieur le Maire indique que le bâtiment restera propriété de la commune, ce qui n'est pas le cas de la Maison de santé de La Réole, et que contrairement à ce qui a été dit en 2014 durant la campagne électorale, ce projet n'est pas « un cadeau fait aux médecins » car le budget s'équilibre sur 20 ans et est financé par les loyers.

Monsieur Ch. MIQUEU indique que son équipe n'avait pas dit qu'il s'agissait d'un « cadeau fait aux médecins » mais que les loyers des médecins étaient bien faibles et auraient pu être plus importants en comparaison avec les autres Maison de santé.

Monsieur le Maire indique qu'en effet les loyers sont beaucoup plus élevés dans les autres Maisons de santé. C'est pour cette raison que la municipalité a tenu à optimiser cet investissement. Il indique que le prix au m2 est de 1 245€, pour une rénovation en centre-ville, ce qui est particulièrement bien placé.

Monsieur le Maire rappelle que l'objectif de ce projet n'est pas de faire des bénéfices financiers pour la commune mais d'être attractif. En effet, l'intérêt pour la commune est de conserver et de développer les services en centre-ville (pharmacie, médecins, infirmiers....). Ce cabinet médical sera le seul en Sud-Gironde à avoir des médecins généralistes et des spécialistes (gynécologue, ophtalmologue).

Monsieur Ch. BONNEAU précise trois des explications du votre négatif du groupe « Sauveterre pour tous » sur ce point :

- Ce n'était pas le projet de l'équipe « Sauveterre pour tous »
- Augmentation de près de 30% du montant des marchés de travaux
- Chiffrage initial peu fiable des travaux et il ajoute « c'est du bricolage ».

Après échange de vue, le conseil municipal, quatorze voix pour et quatre contre, adopte les 13 avenants et autorise Monsieur le Maire à les signer.

- **Avenant mission coordination SPS - délibération 2015-05-08**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un avenant pour la mission CSPS pour l'aménagement du cabinet médical communal, avenant dû à allongement de la durée des travaux de 3 mois.

Mission CSPS – Bureau Véritas : + 600.00 € HT (200 € x 3 mois)

Après échange de vue, le conseil municipal, à quatorze voix pour et 4 abstentions, donne son accord et autorise Monsieur le maire signer l'avenant.

- **Plan de financement et réalisation d'un emprunt – délibérations 2015-05-09 et 2015-05-10**

Monsieur le Maire présente le plan de financement actualisé de l'opération.

Celui-ci intègre notamment :

- Les avenants aux marchés de travaux
- La subvention DETR 2015 pour la phase 2
- La réalisation d'un emprunt de 639 000.00 € (taux fixe de 1.61 %) pour équilibrer l'opération sur 20 ans

<b>Cabinet Médical de Sauveterre-de-Guyenne Phase 1 &amp; 2</b>					
<i>Mise à jour : 2015.05.11</i>					
Dépenses	Maîtrise d'œuvre (architecte)	51 274.78 €			
	Mission intellectuelles (SPS, CT, RT 2012, sol, amiante-plomb)	10 643.00 €			
	Marchés de travaux (14 lots) : phases 1 + 2 + avenants	732 496.86 €			
	Total HT	794 414.64 €			
	TVA (20%)	158 882.93 €			
	<b>Total TTC (dépendances)</b>	<b>953 297.57 €</b>			
Recettes	Subvention (DETR 2014 phase 1)	- 74 236.00 €	25%	<i>acquis</i>	
	Subvention (DETR 2015 phase 2)	- 83 790.77 €	25%	<i>acquis</i>	
	Autres subventions (CD33 "Villages anciens"...)	- €			<i>à obtenir</i>
	FCTVA (en ZRR) 16.404%	- 156 378.93 €			
	<b>Total (recettes)</b>	<b>- 314 405.70 €</b>			
Emprunt	Somme empruntée	638 891.87 €			
	Nombres d'années	20			
	Taux de crédit	1.61%			
	<b>Mensualité (1)</b>	<b>3 090.64 €</b>			
Niveau 1	Cabinet Généraliste	320.00 €	2	640.00 € /mois	
	Etagé Dentistes 1 et 2 + 1 prothésiste	1 060.00 €	1	1 060.00 € /mois	
Niveau 2	Cabinet spécialiste (à la 1/2 journée)	40.00 €	12	480.00 € /mois	
	Cabinet Généraliste	300.00 €	1	300.00 € /mois	
	Cabinet Gynécologue	300.00 €	1	300.00 € /mois	
	Cabinet Infirmier	240.00 €	1	240.00 € /mois	
	Ophtalmologue	320.00 €	1	320.00 € /mois	
	Podologue	320.00 €	1	320.00 € /mois	
<b>TOTAL RECETTES estimées</b>				<b>3 660.00 € /mois</b>	
(1) Mensualité				<b>3 090.64 € /mois</b>	
Reste pour : Charges (cauffage - eau - electricité ) & Entretien des communs				569.36 € /mois	
& ménage du cabinet à la 1/2 journée					

Madame P. SCHNEEBERGER-REIGNIER indique que le montant des « restes pour charges » mensuels a, une nouvelle fois, diminué depuis le dernier plan de financement de décembre 2014.

Monsieur le Maire confirme mais indique que, compte tenu du réajustement des loyers et des taux d'intérêts très faibles, l'opération peut désormais s'équilibrer avec un emprunt sur 20 ans contre 25 ans dans les précédentes simulations.

Madame P. SCHNEEBERGER-REIGNIER reconnaît que le taux d'intérêt fixe de 1.61% est assez intéressant.

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire propose de réaliser un emprunt d'un montant total de 639 000.00 € auprès de la Banque Postale, offre mieux-disante, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Périodicité des échéances** : trimestrielles

**Durée totale du prêt** : 20 ans

**Taux d'intérêt annuel** : taux fixe de 1.61 %

**Commission d'engagement** : 0.15 % du montant du prêt.

A cet effet, le conseil municipal, à dix-huit voix pour, valide le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt.

## **5 – AGENDA d'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE**

- Lancement de la procédure d'Ad'AP – **délibération 2015-05-11**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions selon lesquelles tous ERP (établissements recevant du public) devaient être accessibles à tous usagers, quels que soit les handicaps, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Devant le retard pris, une nouvelle disposition obligatoire est entrée en vigueur, à savoir, déposer avant le 27 septembre 2015, un Agenda d'Accessibilité Programmée (hiérarchisation des actions pour la mise en accessibilité l'ensemble des bâtiments communaux).

Après échange de vue, le conseil municipal, à dix-huit voix pour, accepte le lancement de la procédure d'Ad'AP pour les ERP communaux.

- Désignation du bureau d'étude – **délibération 2015-05-12**

Monsieur le Maire signale qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un bureau d'étude pour la prestation de mission d'accompagnement pour l'élaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la commune.

Le bureau ACCESSMETRIE, qui avait réalisé le premier diagnostic sur l'accessibilité des bâtiments communaux en 2014, propose une prestation de 12 787.50 € HT pour l'ensemble de la mission.

Madame P. SCHNEEBERGER-REIGNIER trouve ce devis assez élevé et s'interroge sur la redondance avec le diagnostic accessibilité réalisé en 2014.

Monsieur le Maire indique qu'il trouve également que ce devis est élevé mais le montant a déjà été renégocié avec l'entreprise et il reste le devis le moins onéreux.

La réalisation de l'Ad'AP viendra compléter le diagnostic réalisé en 2014 mais ce dernier doit être remis à jour car les réglementations ont été assouplies en fin d'année 2014.

Après échange de vue, le conseil municipal, à dix-huit voix pour, donne son accord pour la désignation du bureau ACCESSMETRIE pour la mission d'assistance pour l'élaboration d'un agenda d'accessibilité programmée.

## **6 – VOIRIE**

- Travaux RD 670 (route de Libourne) - Désignation du marché de maîtrise d'œuvre – **délibération 2015-05-13**

Monsieur le Maire signale que les travaux de Super U ont commencé et des travaux d'aménagement routier doivent être entrepris sur la RD 670 à « Pringis » :

- au droit du nouveau magasin SUPER U : création d'un tourne à gauche
- entre la RPA et l'entrée actuelle de SUPER U : création d'un rond-point permettant la réouverture de la rue F. Mitterrand (stade/collège) et le demi-tour des clients sortants du Super U en direction de Libourne

Le Conseil Général (centre routier de Langon) a conseillé à la commune de réaliser une convention de « délégation de maîtrise d'ouvrage » entre le département et la commune afin d'accélérer les délais de réalisation.

Monsieur Christophe MIQUEU demande quels seront les financements.

Monsieur le Maire signale que l'ensemble des travaux sont estimés à 180 000 € HT environ et que :

- le tourne à gauche (50 000 € HT environ) sera pris en charge en totalité par SUPER U
- le rondpoint (130 000 € HT environ) sera réparti : 1/3 la commune, 1/3 Super u et 1/3 magasin de bricolage.

Il ajoute que la SA SODISO devra s'acquitter d'une Taxe d'Aménagement (TA) dont le montant perçu par la commune (57 724 €) couvrira la part communale.

Une consultation a été engagée pour la mission de maîtrise d'œuvre (MOE). 4 offres ont reçues. Après étude, la SARL AZIMUT propose l'offre la mieux-disante avec un forfait de 6 300,00 € HT soit un taux de rémunération d'environ 3,50 %.

Après échange de vue, le conseil municipal, à dix-huit voix pour, donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer le marché de maîtrise d'œuvre avec SARL AZIMUT (Libourne) pour un montant de 6 300,00 € HT.

- Acquisition parcelle « Castagnet » - emplacement réservé au PLU n°3 – **délibération 2015-05-14**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que l'emplacement réservé n°3 du PLU permet d'accéder aux parcelles du lieudit « Castagnet » et à la future zone classée en 2AU. La largeur actuelle de la voirie n'est pas en conformité avec le règlement du PLU. En effet, ce chemin d'accès doit avoir une certaine largeur (10 mètres) pour desservir les dites parcelles.

En accord avec le propriétaire, Monsieur GAUTHIER, la commune se propose d'acquérir pour l'euro symbolique la parcelle ZK 148 (d'une surface de 262 m<sup>2</sup>) le long du chemin existant pour être conforme au PLU.

Après échange de vue, le conseil municipal, à dix-huit voix pour, donne son accord pour l'acquisition de cette parcelle pour l'euro symbolique et la prise en charge des différents frais d'acte par la commune.

## **7 – QUESTIONS DIVERSES**

- Actualisation de la liste des bibliothécaires volontaires – **délibération 2015-05-15**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la liste des bibliothécaires volontaires et qu'il y a donc lieu d'actualiser cette liste pour 2015.

Après échange de vue, le conseil municipal, à dix-huit voix pour, valide la nouvelle liste des bibliothécaires volontaires ci-dessous :

- Annie ORDRONNEAU, Chantal GUIARD PALMA, Thérèse BRIGE, Nicole PELOTIN, Ludivine GARUZ, Jacqueline LAMOUREUX, Bettina DERVILLE, Sophie VAUZELLES, Eliane MOTHELAY
- Location du local « Comptoir de la Bastide » - **délibération 2015-05-16**

Monsieur le Maire rappelle que le local situé 4 place de la République « Comptoir de la Bastide » est à l'heure actuelle libre à la suite de la dénonciation du contrat de bail des précédentes locataires.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier dans lequel Monsieur Pierre-Jean KUNZ souhaite louer ce local pour y développer son activité d'antiquaire-brocanteur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Après échange de vue, le conseil municipal, à dix-huit voix pour, donne son accord pour la location du local situé 4 place de la République « Comptoir de la Bastide » pour un loyer mensuel de 380 € pendant les deux premières années et révisable ensuite et autorise monsieur le Maire à signer le contrat de bail commercial à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

- SDEEG – convention diagnostic éclairage – **délibération 2015-05-17**

Monsieur le Maire présente le projet de convention avec le SDEEG dans le but de pouvoir réaliser enfin le diagnostic éclairage public communal :



*« Considérant l'enjeu que représentent aujourd'hui l'efficacité et les énergies renouvelables, le SDEEG souhaite encourager et soutenir ses communes adhérentes dans la mise en œuvre d'une politique de bonne gestion énergétique,  
Pour ce faire, le SDEEG a conclu, après procédure de mise en concurrence réglementaire, un ensemble de marchés de prestations de services avec les sociétés apportant les réponses nécessaires à améliorer efficacement la gestion du patrimoine au sens du développement durable,*

*Ainsi les outils mis à disposition de la commune, au travers de cette convention, pourront porter notamment sur :*

*- les audits énergétiques bâtiments et éclairage public,- les études de faisabilité,- l'assistance à maîtrise d'ouvrage, le suivi énergétique et patrimonial*

*L'adhésion à la convention est gratuite pour la commune et lui permet immédiatement de valoriser financièrement certains de ces travaux d'économies d'énergie grâce au dispositif des certificats d'économie d'énergie,*

*Au moment de la survenance du besoin, la commune sollicitera la ou les prestations auprès du SDEEG qui chiffrera le coût de la ou des missions au vue des conditions financières annexes à la convention et cadrées par les divers marchés conclus. Si le SDEEG bénéficie d'un programme d'aide (ADEME, Région, CEE,...) pour la ou les prestations commandées, la commune en sera informée et une minoration du coût chiffré sera directement appliquée à la facturation. »*

Monsieur Ch. MIQUEU demande si cet élément complète la délibération de janvier 2015 sur la réalisation du diagnostic uniquement sans transfert de compétence au SDEEG.  
Monsieur le Maire confirme cette interprétation.

Après échange de vue, le conseil municipal à dix-huit voix pour, décide d'adhérer aux prestations de services du SDEEG à partir du 01/06/2015. Pour une durée minimale de 5 (cinq) ans pouvant se prolonger concomitamment avec l'existence du dispositif des CEE et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de la convention d'adhésion.

- Remerciements

Remerciements des randonneurs de l'entre deux mers, pour la logistique mise en place lors des 40 kms de Soussac.

- SMER'2R

Le SMER'2M signale la fin de l'étude qu'il avait engagé sur le versant de la Vignague.

- Fermeture de la Trésorerie de Sauveterre de Guyenne – **délibération 2015-05-18**

Monsieur le Maire confirme que le Directeur régional des Finances publiques est venu lui annoncer tout récemment la fermeture de la Trésorerie de Sauveterre à compter du 31 décembre 2015 avec un transfert des services sur La Réole. Déjà en 2007 une annonce de fermeture avait été annoncée, et un moratoire d'un an avait été obtenu.

La Trésorerie de Castillon la Bataille suivra également le même sort que celle de Sauveterre.

Monsieur Ch. MIQUEU dénonce cet état de fait et indique que ce serait très grave pour Sauveterre de perdre sa Trésorerie. Il précise que l'on peut s'inquiéter pour l'avenir des autres services publics de la commune (gendarmerie, bureau de poste, collège...), comme c'est le cas ailleurs en zone rurale. Nous subissons les effets d'une politique de démantèlement systématique de l'ensemble de la puissance publique qui au nom de la rationalisation budgétaire conduit à la diminution de services, à des dysfonctionnements multiples, au non renouvellement de personnels partant à la retraite et à la précarisation d'autres personnels, et au final à la fermeture de services publics essentiels à notre vie

commune. M. MIQUEU refuse d'accueillir comme une fatalité cette regrettable nouvelle et propose à l'ensemble du Conseil municipal de se mobiliser pour sauvegarder ce service public essentiel, par tous les moyens possibles : motion, manifestation, conférence de presse, etc.

Monsieur Ch. MIQUEU indique que les élus ont une obligation politique, morale et citoyenne de réagir face à ce type d'annonce.

Monsieur le Maire attribue cette fermeture au redécoupage des cantons et rappelle que Monsieur Manuel Valls, alors Ministre de l'Intérieur avait annoncé à l'assemblée que « les nouveaux cantons serviraient de base à la réorganisation des services de l'Etat ». Monsieur le Maire regrette les mensonges permanents et rappelle le discours du 1<sup>er</sup> ministre 15 jours avant les élections départementales de mars 2015 : « il faut maintenir les services publics en zone rurale ».

Monsieur le Maire fait le point sur les options ouvertes :

- Un discours de fatalité
- Une mobilisation du conseil municipal et des tous les acteurs publics afin de manifester et de montrer que la commune veut exister et résister

Monsieur Ch. MIQUEU pense qu'il n'y a pas de lien avec les récentes élections départementales, mais indique que c'est une même logique qui conduit au redécoupage des cantons et à la suppression des services publics de proximité. Cette logique, qui relève de l'Etat, n'est pas nouvelle et s'abat sur la ruralité depuis des années. Il regrette que, tous les gouvernements successifs depuis au moins 10 ans, tiennent le même discours sur la « restructuration » ou la « modernisation » des services : RGPP, MAP...

Monsieur le Maire invite l'ensemble des conseillers municipaux à s'exprimer sur ce sujet.

Madame S. DUBERGA signale que le conseil a été élu par les citoyens de la commune et que même symboliquement la commune doit réagir en votant au moins une motion pour montrer son désaccord.

Monsieur B. PUAUD évoque son expérience lors de l'élaboration du PLU : la logique et la vision unique « urbaine » est inadaptée et inadaptable au milieu rural.

Monsieur Ch. MIQUEU indique que l'expérience prouve que l'on peut éviter ce type de fermeture à travers ces différentes formes de mobilisation : motion, manifestation, conférence de presse... Il précise que la mobilisation aura d'autant plus de force si elle est unitaire : majorité et opposition.

Monsieur T. de la RIVIERE est intéressé par cette mobilisation mais souhaite que celle-ci ne déborde pas sur un débat de politique nationale et partisane.

Le conseil municipal, à dix-huit voix, vote contre la fermeture de la trésorerie et pour l'adoption de la motion proposée par le groupe de travail composé de Monsieur le Maire, Messieurs Ch. MIQUEU, Ch. BONNEAU et T. de la RIVIERE :

\*\*\*\*\*

*Département de la Gironde*

*Canton du « Réolais et des Bastides »*

*Commune de Sauveterre-de-Guyenne*

**Conseil Municipal du 11 Mai 2015 - Motion adoptée à l'unanimité**

*Le Conseil Municipal de Sauveterre-de-Guyenne s'oppose fermement à la fermeture de la Trésorerie de Sauveterre-de-Guyenne telle qu'annoncée par Monsieur le Directeur des Finances Publiques à Monsieur le Maire de Sauveterre le 5 mai 2015.*

*La Trésorerie est un service public de proximité important pour les habitants du territoire, c'est aussi une aide et un conseil pour les Maires et Secrétaires de Mairies du Sauveterrois.*

*La commune de Sauveterre-de-Guyenne, identifiée comme un « pôle structurant » dans l'INTERSCOT Girondin est idéalement situé au cœur de l'ENTRE DEUX MERS, accessible à une population nombreuse et équipées de nombreux services publics et privés.*

*Le Conseil Municipal demande :*

- *que l'Etat revienne sur sa décision de fermer la Trésorerie de Sauveterre ;*
- *que l'ensemble des communes et établissements publics des 32 communes du Sauveterrois soient rattachés à la Trésorerie de Sauveterre-de-Guyenne afin de consolider son activité ;*
- *que l'Etat renforce les équipes afin que la Trésorerie de Sauveterre-de-Guyenne puisse mener à bien ses missions ;*

*Le Conseil Municipal se réserve le droit, dans les semaines qui viennent, de manifester sa désapprobation.*

\*\*\*\*\*

## **AGENDA**

<b>Mai 2015</b>	
Du 11/05 au 30/05	Enquête parcellaire aménagement RD 203 (Sauveterre-Monségur)
14/05	Tournoi foot U6-U11
15/05	Assemblée Générale de l'AS Sauveterre
16/05	Portes ouvertes de l'ESAT du Puch
23/05	Tour des écureuils
28/05	SMER'E2M : Conclusion de l'étude réalisée sur le bassin versant de la Vignague (9h – CdC du Sauveterrois)
30/05	Marché nocturne Cave coopérative
31/05	Fête des mères
<b>Juin 2015</b>	
02/06	Conseil d'Administration du CCAS (17h00)
04/06	Conseil Municipal « 50 ans de la fusion » (18h)
06/06	Tournoi foot U13-U15
08/06	Conseil Municipal (20h30)
09/06	Diner en Bastide (dans le cadre des « mardis en Bastide 2015 »)
13/06	Fête de la musique (Sauveterre)
19/06	Fête des TAP
20/06	Kermesse école maternelle
20/06	Conférence « <i>Clément V et les châteaux Clémentin</i> » par Jean-Luc HARRIBEY, Architecte DPLG, Président d'Adichats – 16h (salle Sottrum – Mairie)
24/06	Collecte de sang EFS – 16h/19h (salle des fêtes - rue St Romain)
26/06	Kermesse école élémentaire
27/06	Fête du foot
<b>Juillet 2015</b>	

CONSEIL MUNICIPAL de SAUVETERRE DE GUYENNE - Séance du 11 MAI 2015

03/07	Repas municipal (élus et agents communaux) (20h)
07/07	Diner en Bastide (dans le cadre des « mardis en Bastide 2015 »)
14/07	Fête nationale
24-25-26/07	Sauveterre fête ses vins 2015
<b>Août 2015</b>	
06-12/08	Voyage à Sottrum
15/08	Soirée Médiévale
18/08	Diner en Bastide (dans le cadre des « mardis en Bastide 2015 »)
<b>Septembre 2015</b>	
08/09	Diner en Bastide (dans le cadre des « mardis en Bastide 2015 »)
11-13/09	Festival « Ouvre la voix » 2015

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.